

Vade-mecum
contre le
harcèlement
sexuel

Rozenn
Texier-Picard

Une
démarche
originale

Structure du
vade-mecum

Extraits

Perspectives

Un vade-mecum contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche

Rozenn Texier-Picard

ANEF, CLASCHES, CPED

25 juin 2015



Une démarche originale

Vade-mecum
contre le
harcèlement
sexuel

Rozenn
Texier-Picard

Une
démarche
originale

Structure du
vade-mecum

Extraits

Perspectives

- **Public visé** : établissements d'enseignement supérieur et de recherche (présidence, direction générale des services, chargé-e-s de mission égalité...)
- **Objectif** : favoriser le partage d'expériences sur la prise en charge institutionnelle des situations de harcèlement sexuel.
- **Forme** : guide largement illustré (par des exemples, des images...) et comportant de nombreux liens vers des ressources extérieures accessibles en ligne
- **Esprit** : aborder des questions pratiques (ex : **comment gérer la confidentialité ? Harcèlement sexuel, harcèlement moral, faut-il les associer ?**). Présenter différentes réponses, testées dans certains établissements, et des arguments en faveur des unes ou des autres.

- **Octobre 2014** : enquête auprès des universités et grandes écoles,
- **28 novembre 2014** : atelier de travail associant 11 universités, 6 écoles et le CNRS,
- **Janvier-mai 2015** : rédaction du vade-mecum "à 6 mains", avec une forte implication des participant-e-s à l'atelier,
- **Juin-juillet 2015** : relecture et mise en forme,
- **Septembre 2015** : remise au ministère du vade-mecum 2015.

Ce projet bénéficie du soutien du MENESR.

Le plan du vade-mecum

Vade-mecum
contre le
harcèlement
sexuel

Rozenn
Texier-Picard

Une
démarche
originale

Structure du
vade-mecum

Extraits

Perspectives

- Préambule
- **Chap 1** : Identifier et définir le harcèlement sexuel
- **Chap 2** : Communiquer pour prévenir et traiter le harcèlement sexuel
- **Chap 3** : Initier une démarche de prise en compte du harcèlement sexuel
- **Chap 4** : Mettre en place des dispositifs contre le harcèlement sexuel
- **Chap 5** : Gérer une plainte dans l'établissement
- Annexe 1 : Présentation des dispositifs existants
- Annexe 2 : Présentation des projets en cours
- Bibliographie, sitographie

Dans le chapitre 2, communiquer

Vade-mecum
contre le
harcèlement
sexuel

Rozenn
Texier-Picard

Une
démarche
originale

Structure du
vade-mecum

Extraits

Perspectives

Communiquer pour prévenir et traiter le harcèlement sexuel / page gauche

Encadré 1

L'information

La première mesure de prévention consiste à informer et sensibiliser l'ensemble des agents et des usagers et notamment les acteurs de la gestion des ressources humaines, ainsi que les représentants des personnels, notamment dans le cadre des CHSCT. Cette information peut porter sur les règles de déontologie et d'éthique, sur les procédures et le droit et sur les conséquences du harcèlement sexuel pour les victimes et les agresseurs.

Je vous invite notamment à diffuser largement au sein de vos services ou établissements, par les moyens les plus efficaces (affichage, sites internet et intranet, etc.), cette circulaire ainsi que les coordonnées des interlocuteurs susceptibles de recueillir, avec toutes les garanties de confidentialité nécessaires, le témoignage d'agents et d'usagers se considérant victimes de harcèlement sexuel.

NOR : ESR51240749C
circulaire n° 2012-0027 du 25-11-2012
[ESR - DGESIP](#)

Encadré 2 :



Source : Thomas Mathieu, [Dossier crocodiles](#).

Communiquer pour prévenir et traiter le harcèlement sexuel

La [feuille de route 2015 pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#) du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche décline ses orientations pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Y sont notamment prévus le développement de la **communication autour des procédures disciplinaires** pour faciliter la mise au jour des faits de harcèlement sexuel, le lancement d'une **campagne nationale de communication** contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche et la déclinaison de **l'enquête nationale Violences et Rapports de Genre** (dite **VIRAGE**) dans plusieurs universités afin de mieux connaître les situations de harcèlement sexuel et leur prise en charge (enquête VIRAGE-université). Par ailleurs, la [circulaire n° 2012-0027 du 25 novembre 2012](#) insiste sur l'importance de diffuser l'information sur le harcèlement sexuel. La **communication** occupe en effet une place centrale dans la **prévention** et le **traitement** des situations de harcèlement sexuel. Il s'agit là d'un enjeu majeur. [\[encadré 1\]](#)

Informer pour prévenir

Il importe de diffuser, à des moments clés et de façon récurrente, une information claire et accessible auprès de l'ensemble des usagers.e.s des établissements d'enseignement supérieur et de recherche : étudiant.e.s, personnels administratifs, personnels de soutien à la recherche, personnels d'enseignement et de recherche, personnels de direction... Si l'information doit être partagée entre ces publics distincts, elle peut toutefois prendre des formes différentes et passer par des supports spécifiques pour répondre au mieux aux habitudes et besoins de chacun.e.

Communiquer largement c'est ...

- Permettre à chacun.e d'**identifier** une situation de harcèlement sexuel, en tant que victime, en tant que témoin ou en tant qu'auteur. [\[encadré 2\]](#)
- Lever le tabou et ainsi favoriser la prise de **parole** lorsqu'une situation de harcèlement sexuel est détectée.
- Fournir des clés pour **désamorcer** une situation. [\[encadré 2bis\]](#)
- Faire connaître les recours possibles.

Dans le chapitre 2, communiquer

Vade-mecum
contre le
harcèlement
sexuel

Rozenn
Texier-Picard

Une
démarche
originale

Structure du
vade-mecum

Extraits

Perspectives

Encadré 3 :



Source : campagne Pus de relations sexuelles sans consentement de l'université de Bordeaux

Des moments clés pour communiquer :

- La **rentrée universitaire** et les semaines qui suivent, période où cours de laquelle les nouveaux étudiant.e.s et les nouveaux personnels sont amenés à découvrir leur environnement d'études et de travail, à prendre connaissance de ses règles de fonctionnement et de ses différentes instances. Deux types d'événement peuvent tout particulièrement être ciblés :
 - La **visite du campus** : elle est notamment l'occasion de visiter le pôle santé, qui constitue un lieu tout indiqué pour évoquer la question.
 - Les **fêtes d'intégration** organisées par les associations étudiantes ; elles sont susceptibles de donner lieu à dérapage et une information en amont y est bienvenue. [encadré 3]

Communiquer à ces moments permet à la fois d'informer les nouveaux arrivant.e.s sur ce qu'est le harcèlement sexuel et de signifier le **niveau de tolérance zéro** de l'établissement à l'égard de ces faits.

- Le **25 novembre**, Journée Internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Si les femmes ne sont pas les seules victimes de harcèlement sexuel, rappelons qu'elles en constituent l'immense majorité. Sans omettre les occasions plus « mixtes », il est important de rappeler que le harcèlement sexuel est une forme de violence à l'égard des femmes encore trop souvent taboue.
- Le **mois de mars** dans le cadre des manifestations autour du 8 mars pour la journée internationale des droits des femmes.
- Les **périodes électorales** (élections aux différents conseils, à la présidence de l'université, ...)

Les partenaires à associer :

- En **interne** : la présidence, la médecine préventive et la médecine du travail (SUMPPS), les services sociaux (CROUS, CNOUS), les responsables RH, la/le chargé.e de mission égalité, le service juridique, le service communication, les chercheur.e.s travaillant sur le sujet, les associations étudiantes, les syndicats [Renvoi pour détail dans le chapitre 3]
- En **externe** : les associations spécialisées (Claiches, AVFT), les associations locales (Planning familial, CIDFF, SOS femmes ...), la délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité (préfecture), ... [Renvoi pour détail dans le chapitre 3]

Dans le chapitre 4, mettre en place des dispositifs

Vade-mecum
contre le
harcèlement
sexuel

Rozenn
Texier-Picard

Une
démarche
originale

Structure du
vade-mecum

Extraits

Perspectives

Encadré 2 : le guide de l'Université Paris 8 Vincennes Saint Denis

La chargée de mission « égalité femmes-hommes et parité » et le service juridique de l'université ont rédigé un guide pour la prévention, la protection et l'accompagnement des étudiantes victimes de harcèlement sexuel. Ce guide est actuellement en cours de validation par les instances de l'université. Une fiche pratique présentant les procédures internes à l'université est également en attente de validation.

Encadré 3 : les clips vidéos réalisés par l'Université de Picardie Jules Verne

La Préfecture de région Picardie, Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité, en partenariat avec l'Université de Picardie Jules Verne, a réalisé trois [clips vidéos](#) pour sensibiliser les jeunes et notamment les étudiant-e-s au sexisme, à l'égalité femmes-hommes, et à certains comportements à risque (prostitution et violences sexuelles).



Sources : Images extraites des clips vidéos réalisés en Picardie par la Préfecture-DRDFE, en partenariat avec l'Université de Picardie Jules Verne. Auteurs : Anne-Marie Jelonek et Nadia Gorbatko

Quelles actions peut-on mener ?

La circulaire de 2012 prévoit deux types d'actions :

- l'information des personnels et usagers (voir chapitre 2) [encadré 2], [encadré 3]
- la formation, en particulier pour les personnes appelées à orienter ou prendre en charge les victimes de harcèlement sexuel : chef-fe-s de service, responsables des ressources humaines, chef-fe-s d'établissement, médecins...

Il est nécessaire de développer des formations, la demande étant forte, et l'offre de formations spécialisées sur ce sujet, prenant en compte les spécificités liées à l'enseignement supérieur et à la recherche, étant limitée. [encadré 4]

L'information individuelle (victimes, témoins, auteur-e-s)

En plus des actions générales de communication et de prévention, des besoins spécifiques d'informations peuvent être ressentis. Ils peuvent émaner de personnes qui s'estiment victimes de harcèlement sexuel, mais aussi de témoins, ou même des auteurs du harcèlement.

La personne référente, ou la cellule lorsqu'elle existe, doit pouvoir répondre à ces différents besoins d'informations. En cas d'alerte par des témoins, elle peut leur donner des ressources documentaires comme point d'appui si la victime ne souhaite pas se présenter elle-même. [encadré 5]

L'écoute et l'accompagnement des victimes

Qui peut prendre en charge cette mission ?

- Selon les cas, une personne référente unique ou une cellule interne à l'établissement peut être habilitée à recevoir les victimes, les écouter, les orienter. La mise en place d'une structure collégiale permet de croiser les regards de professionnels différents. Toutefois, la cellule chargée de l'accompagnement doit rester restreinte pour favoriser le respect de la confidentialité et la mise en confiance de la victime.
- Dans tous les cas, il faut prévoir de communiquer spécifiquement le nom et les coordonnées (numéro de téléphone et adresse électronique) de la personne référente. Une adresse fonctionnelle peut être créée.
- Si l'établissement est implanté sur plusieurs sites, ou si la cellule est créée au niveau d'une Comae (communauté d'universités et d'établissements), il faut veiller à avoir un dispositif accessible depuis chaque site, de façon à ce que la victime n'ait pas à parcourir de longues distances. Des personnes relais dans chaque établissement peuvent être désignées, ou bien les cellules peuvent être mobiles.

[encadré 6], [encadré 7], [encadré 8]

Perspectives

Vade-mecum
contre le
harcèlement
sexuel

Rozenn
Texier-Picard

Une
démarche
originale

Structure du
vade-mecum

Extraits

Perspectives

- diffusion large du vade-mecum sous forme électronique,
- mise à jour régulière, en particulier des annexes,
- réflexion sur la mise en place de modules de formation...